



Recommandations sur l'environnement adoptées
lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2022

Copie conforme et certifiée

Il a été résolu :

- Que le SPPCM soutienne les deux revendications portées par le collectif *Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique* (TJC), soit:
 1. Bannir les énergies fossiles d'ici 2030, autant en termes de production, de transformation, d'exportation que d'importation.
 2. Taxer massivement la richesse et réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, afin d'assurer des conditions de vie décentes pour toutes et tous.
- Que les gouvernements mettent en place des procédures pour rendre les entreprises imputables des déchets et des impacts sur l'environnement qu'elles produisent.
- Que le SPPCM déclenche une grève pour le climat d'une journée à l'automne 2022, le 23 septembre, en s'alignant avec les mouvements étudiants internationaux, advenant le cas où 20 syndicats québécois représentant 10 000 travailleurs et travailleuses se dotent également d'un mandat de grève en ce sens.

Chantal Lamarre

Adjointe administrative

Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM)